

France-Clermont: Maintenance services of public-lighting installations and traffic lights

OJ S 139/2013 19/07/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Clermont

Postal address: 7 rue du Général Pershing

Town: Clermont

Postal code: 60600

Country: France

For the attention of: Mme Porquez Anne

E-mail: anne.porquez@mairie-clermont.fr

Telephone: +33 344508482

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Bureau d'études SES-CFCI

Postal address: 48 rue de la Bienfaisance

Town: Paris

Postal code: 75008

E-mail: ab@cfci.pro

Telephone: +33 140679356

Fax: +33 140679324

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Mairie de Clermont

Postal address: 7 rue du Général Pershing

Town: Clermont

Postal code: 60600

For the attention of: Mme Porquez Anne

E-mail: anne.porquez@mairie-clermont.fr

Telephone: +33 344508482

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Mairie de Clermont

Postal address: 7 rue du Général Pershing

Town: Clermont

Postal code: 60600

For the attention of: Mme Porquez Anne

E-mail: anne.porquez@mairie-clermont.fr

Telephone: +33 344508482

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: Clermont, 60600 Clermont

NUTS code FR222 Oise

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Contrat de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, des installations d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur, des illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Clermont. (C. Marchés publ., 73). La procédure de passation sera menée selon la procédure de dialogue compétitif (C. Marchés publics, art. 36 et 67). En raison des éléments de complexité technique suivants, la Ville n'est en effet pas en mesure de définir seule et à l'avance le montage technique permettant de répondre à ses besoins :- offrir une réponse globale en termes de performance énergétique d'équipements ayant des fonctionnements techniques très différents (éclairage public, éclairage sportif, illuminations festives et signalisation tricolore) ;- poursuivre l'efficacité des dépenses de fonctionnement courant, en recherchant le meilleur compromis entre performances réellement nécessaires et coûts, aussi bien en termes fonctionnels qu'en consommation énergétique ; - prendre en compte l'offre technique en matière d'éclairage public qui a considérablement évolué, et s'est diversifiée au cours des dernières années, de sorte que les choix à faire par la Ville de Clermont se sont fortement complexifiés. Il en résulte que, au cas d'espèce, la Ville de Clermont ne dispose pas des compétences techniques nécessaires pour définir seule et de manière optimale les solutions répondant aux besoins qu'elle a définis.

II.1.6. CPV code(s)

50232000 Maintenance services of public-lighting installations and traffic lights, 45316000 Installation work of illumination and signalling systems, 34928500 Street-lighting equipment, 34993000 Road lights, 31518000 Signalling lights

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Eléments d'information sur le patrimoine d'ouvrages à exploiter: éclairage public : environ 1 500 points lumineux (33 armoires de commande) y compris l'éclairage sportif, mise en valeur de 5 bâtiments, illuminations festives ; Signalisation lumineuse tricolore : 5 carrefours à feux. Au regard des contraintes budgétaires et des incertitudes technologiques, ce marché est un marché global. Le marché est prévu de débuter entre le 1er janvier 2014 et le 1er mai 2014, et prendra fin aux termes du contrat selon la durée retenue par la ville. Il portera : A : La gestion et l'exploitation nécessaires au Service, ci-après dénommée " Gestion - Exploitation " poste G0. B : Les interventions préventives et correctives nécessaires au Service ainsi que le suivi des Installations, ci-après dénommé " Entretien " poste G2. C : Les interventions, suite à des événements tels que des accidents, du vandalisme, une usure anormale, des intempéries etc...., ci-après dénommé " Reparation et renouvellement " poste G3. D : La révision, la mise en conformité, la remise en état, la réfection, la modernisation, le remplacement des équipements assurant le Service ci-après dénommé " travaux neufs " poste G4.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Retenue de garantie prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance. Le montant de la retenue de garantie est de 5 % du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues à l'article 102 du C. Marchés publics.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Avance forfaitaire égale à 5 % du montant initial du marché, Acomptes versés conformément aux dispositions de l'article 91 du C. Marchés publics. Règlement par mandat administratif, le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours. Le taux de l'intérêt légal est fixé à 8.25 % pour l'année 2013. Les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits dans les comptes de la ville au budget annuel - financement sur fonds propres. Prix unitaires et forfaitaires, révisables. A noter que la rémunération de l'exploitation et de la maintenance est liée à l'atteinte de performances mesurables qui seront fixées dans le marché pour toute sa durée d'exécution. Toutefois, les modalités de la rémunération se conformeront aux dispositions relatives à l'interdiction de tout paiement différé.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

En cas de candidature en groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur après attribution du marché est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement

attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du maître d'ouvrage tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements (code des marchés publics, art. 51-VI, 1 et 2).

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le contrat de performance énergétique comportera, de la part du titulaire, des engagements de performance mesurables, notamment, en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique (L. no 2009-967, 3 août 2009, de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement ; et directives communautaires PE et Cons. UE, dir. 2006/32/ce, 5 avr. 2006 et PE et Cons. UE, dir. 2010/31/ue, 19 mai 2010).

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: - une lettre de candidature accompagnée des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris en cas de groupement, la nature de ce dernier et les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants - modèle Dc1 (ancien DC 4), disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics, ou papier libre) ; - déclaration du candidat - modèle Dc2 (ancien DC 5), disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics); - la copie du ou des jugements prononcés à cet effet si le candidat est en redressement judiciaire; - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du C. marchés public. (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres soumis au Code des marchés publics s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) ; - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du Code du travail (antérieurement articles L. 323-1, L. 323-8-2 et L. 323-8-5), concernant l'emploi des travailleurs handicapés ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ; - la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier que le candidat (pour un groupement tous les cotraitants) a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31.12.2012.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Minimum level(s) of standards possibly required: Aucun niveau minimal exigé.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, de l'établissement en charge du marché ; Une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués par

l'établissement en charge du marché au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ; Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ; En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ; Des certificats de qualifications professionnelles. Dans ce cas la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (Qualifelec Me4-Tn4 ou équivalent) ; Des certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, seront acceptées d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Aucun niveau minimal exigé.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: 1) Garanties et capacités en termes de moyens techniques et humains du candidat en rapport avec la complexité de l'objet du marché examinées à partir des moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

2) Garanties et capacités financières examinées à partir des chiffres d'affaires concernant les prestations de services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles et des capacités financières globales.

3) Garanties et compétences professionnelles en rapport avec la complexité de l'objet du marché examinées à partir des principaux services effectués au cours des trois dernières années, des certificats de qualifications professionnelles obtenues et des certificats de qualité.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

13S0009

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.8.2013 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

13.9.2013

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Durée du marché : les soumissionnaires proposeront, une offre pour une durée de 108 mois et une offre pour une durée de 144 mois, adaptée aux solutions techniques et financières liées à la durée d'amortissement des équipements (durée courant à compter de la date de démarrage de l'exécution du contrat)".autres informations:les résultats que le pouvoir adjudicateur cherche à obtenir sont de manière générale (mais non exhaustive) les suivants. A noter que ces résultats sont pour certains d'entre eux des minima sur lesquels l'opérateur économique devra s'engager :-une logistique de maintenance qui permette à la

ville de Clermont de contrôler les prestations et performances de son service et de l'entreprise.-une diminution des coûts de fonctionnement (Energie, Entretien, Réparations) par rapport à la situation de référence, et une utilisation performante de ses crédits d'investissement.-un meilleur service en général et plus particulièrement : Une reconstruction des biens diminuant le plus rapidement possible la quantité des matériels dont l'arrêt de fabrication est annoncé dans le cadre de la directive européenne Energy Using Product, hors de leurs performances, de leur durée de vie utile, et donc la pérennité des installations. Le respect dans le cadre de la reconstruction, de la qualité esthétique des différents appareils ou installations, en respectant l'environnement immédiat.. Toutes les prestations améliorant le service de l'éclairage public.. La conformité des installations.. Assurer la sécurité des personnes et des biens. Assurer les opérations obligatoires lors du contrôle annuel des équipements d'éclairage public

En particulier, la Ville de Clermont exprime des besoins se déclinant en résultats minimaux à obtenir sur lesquels l'opérateur devra s'engager. Toute proposition devra, de manière générale, être conforme aux normes en vigueur et tenir compte des contraintes qui seront définies au programme. L'opérateur devra indiquer les objectifs et les résultats qu'il propose et s'y engager. Il pourra s'engager sur des résultats allant au-delà des résultats minimaux requis afin de valoriser son offre, à condition d'exprimer de manière exhaustive les contreparties éventuelles. Il devra en particulier proposer des solutions techniques permettant de diminuer les consommations d'énergie en vue d'atteindre les objectifs de la ville tout en minimisant la pollution du ciel, sans altérer la sécurité et le confort des usagers.

la date indiquée à la rubrique IV.3.4 correspond à la date limite de remise des candidatures. Dans la mesure où il s'agit d'une procédure de type restreint, les soumissionnaires doivent, dans un premier temps, transmettre uniquement leur dossier de candidature à l'appui des éléments mentionnés dans le présent avis. Important : seuls les candidats sélectionnés obtiendront le dossier de consultation des entreprises et seront invités par écrit à participer au dialogue à l'appui de ce dossier.

adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Le Dossier de Consultation des Entreprises sera transmis aux candidats sélectionnés et téléchargeable sur le site [achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

1) Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur (Point(S) de Contact) susmentionnés (du lundi au vendredi - hors jours fériés- de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00) adresse auprès de laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique : Adresse Internet où déposer les candidatures

la Ville de Clermont accepte la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>; mots clés : Clermont

Conditions de transmission : Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil. Voir " Conditions générales d'utilisation sur le site : www.achatpublic.com"

Les éléments contenus dans les enveloppes de Candidature seront des fichiers rédigés dans l'un des formats suivants: Format Acrobat (".Pdf"); Copies de sauvegarde : Le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible à l'extérieur : "Copie de Sauvegarde". Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

par voie postale ou remises directement en Mairie

Les plis des candidats contenant la candidature doivent être :- envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception, par Chronopost, ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité- ou remis contre récépissé à l'adresse : 1.1) Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur (Point de Contact susmentionné) elles seront contenues

dans une enveloppe cachetée portant la mention ci-après :Candidature pour : Contrat de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance des installations d'éclairage public , des installations d'éclairage sportif ; d'éclairage de mise en valeur, des illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Clermont. Ne pas ouvrir" Les modalités de remise de l'offre seront indiquées dans le règlement de consultationle délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre visé au point IV.3.7 du présent avis court à compter de la date limite de réception des offres finales par les candidats admis à participer au dialogue compétitif. Ce délai pourra être prorogé avec l'accord de l'ensemble des candidats ayant remis une offre.modalités d'ouverture des candidatures : Le 30.8.2013 à 14:00 à la mairie de Clermont. La séance est non publique.La séance d'ouvreture des offres sera également non publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15.7.2013.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif d'Amiens

Postal address: 14 rue Lemerchier

Town: Amiens Cedex 01

Postal code: 80011

E-mail: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Telephone: +33 322336170

Fax: +33 322336171

Body responsible for mediation procedures

Official name: Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Postal address: 1 rue Préfet Claude Erignac

Town: Nancy Cedex

Postal code: 54038

Telephone: +33 383342562

Fax: +33 383342224

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: - référé précontractuel pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique - (article L551-1 du code de justice administrative) ; - référé contractuel pouvant être introduit à la signature du contrat si un référé précontractuel n'a pas été introduit (articles L 551-13 et suivants du Code de justice administrative) ; - recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative) ; - référé suspension accompagnant un recours pour excès de pouvoir (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; - recours de pleine juridiction en vue de l'annulation du contrat par tout candidat évincé dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. (Arrêt du conseil d'etat du 16-07-07 - no291545).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.7.2013